

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARETZ, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LESNE SETIAUX, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Etaient présents : 8** : Monique LESNE SETIAUX, Christelle LESNE, Gwendoline OLIVIER, OLIVEIRA Maria, Thomas LECLERCQ, Rodrigue GANDOLFI, Frédéric BLAVOET, Frédéric LEAL

**Absents ayant donné procuration : 1**

Jérôme FOSSE donné procuration à Monique LESNE SETIAUX

**Absents : 6** : Matthieu FOREST, Sandra CADET, Sylvie DECAUSSIN Didier KEHL, Christelle NOE, Alexandra DECAMPS

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 16/10/2025
- 3- Ouverture anticipée des crédits d'investissement
- 4- Tarification des cavurnes pré-équipées
- 5- Attribution de compensation de la CA2C
- 6- Demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour la fourniture et pose d'un columbarium
- 7- Questions diverses

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance : Christelle LESNE

VOTE : POUR à l'unanimité

2- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16/10/2025**

Le procès-verbal de la séance du 16/10/2025 est adopté avec POUR : 8, 1 ABSTENTION (F. LEAL)

3- **Ouverture anticipée des crédits d'investissement**

Jusqu'à l'adoption du budget dont la date limite est fixée au 30 avril les années d'élections municipales, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif, aux budgets supplémentaires, aux délibérations modificatives et aux décisions de fongibilité y compris compte 165 (hors reste du chapitre 16, 001 et RAR) de l'exercice précédent = 416 421.19 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 104 105.30 €, soit 25% de 416 421.19 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- compte 231 : Travaux : 92 579.30€ (rue de la délivrance)
- compte 2188 : abribus : 11 526.00€

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

#### 4- Tarifification des cavurnes pré-équipées

5 cavurnes pré équipées en béton ont été installées au cimetière. Il convient de déterminer le tarif de ce type de concession.

En 2021, une tarification sur les emplacements de cavurnes avait été votée sur les durées suivantes :

30 ans : 100€

50 ans : 170€

99 ans : 340€

Le cout d'installation des 5 cavurnes est de 2 630€.

Mme le Maire propose donc d'ajouter le montant de 550€ (qui est le prix de revient) à la tarification existante et de fixer les tarifs suivants, soit :

30 ans : 650€, 50 ans : 720€, 99 ans : 890€

Résultat du vote : 8 POUR, CONTRE : 1 (F. LEAL)

#### 5- Attribution de compensation de la CA2C

L'attribution du conseil communautaire a été votée le 5 février dernier. Le montant attribué pour l'année 2026 est de 17 125.06€.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

#### 6- Demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour la fourniture et pose d'un columbarium

Le fonds de concours peut couvrir 50% de la dépense.

Le columbarium se compose de 12 cases, 1 table de recueillement et 2 bancs pour un montant total HT de 8 309.67€.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

#### Questions diverses

F. LEAL demande si les employés vont mieux ?

↳ Non, ils sont toujours en arrêt.

F. LEAL demande à Mme le Maire si elle reconnaît sa part de responsabilité par rapport à ces arrêts ?

↳ Mme le Maire dit ne pas avoir de conflits avec ses employés, qu'il y a une bonne équipe en périscolaire qui tourne bien et qu'elle n'a rien à dire concernant les arrêts des agents, qu'elle n'a pas à connaître la raison des arrêts.

Mme le Maire indique que les travaux se déroulent bien et devraient se terminer dans deux semaines, l'aire de jeux sera terminée en fin de semaine.

Les travaux pour combler les trous rue de la délivrance et la rue Pasteur devraient être faits prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 19h15.

Le présent procès-verbal est établi, modifié et publié à Marez, le 21/04/2026

Le Maire,

Monique LESNE SETIAUX



la secrétaire de séance,

Christelle LESNE



